

Saint-Cloud, le 8 novembre 2023

Chers paroissiens,

Vous faites partie des donateurs du Denier de l'Église pour notre chère paroisse de Saint-Cloud, pour certains d'entre vous depuis de très nombreuses années. Soyez donc vivement remerciés ! Comme vous le savez, le Denier représente près de 60% des recettes de notre budget annuel. Sans ceci, tout simplement, nous ne pouvons pas fonctionner. Cette année, marquée par la forte augmentation des coûts de l'énergie (+280% par rapport à 2022), nous avons encore plus besoin de votre soutien. Ces coûts représentent désormais 16% de notre budget (7% en 2022), soit une augmentation d'environ 100 000 €, en dépit de tous nos efforts de régulation du chauffage de nos églises et de nos nombreux locaux.

Pour compenser le surcoût de l'énergie, il faudrait que notre Denier augmente de près de 20%. Je suis conscient qu'un effort accru de votre don soit difficile financièrement pour chacun, mais il sera essentiel pour accompagner la paroisse face à cette augmentation des dépenses qui va, malheureusement, durer encore.

Afin de vous aider à mesurer l'impact de votre don, sachez que le budget de la paroisse (charges de fonctionnement et gros travaux) est en moyenne de 3 300 € par jour :

- 1 000 €/jour de rémunérations (personnel, prêtres, chantres, musiciens)
- 425 €/jour d'entretien et travaux sur les bâtiments
- 410 €/jour de gaz et électricité.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de faire votre don pour 2023, je vous invite à y penser avant le « rush » de Noël. Vous êtes sûrement sollicités par beaucoup d'œuvres et d'associations, qui seront très heureuses, chacune, de recevoir votre aide financière, mais il est clair que la participation au « Denier de l'Église » doit toujours rester un appel prioritaire pour tout chrétien, car sans lui aucune paroisse ne pourrait garder longtemps ses portes ouvertes. En 2022, vous étiez environ 800 personnes/ménages à y contribuer. Nous ferons de notre mieux pour solliciter davantage de donateurs pour 2023.

Nous insistons à nouveau sur l'intérêt des prélèvements bancaires réguliers pour la trésorerie de la paroisse, par rapport au versement annuel choisi jusqu'à présent par la majorité.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette lettre et vous assure de mon dévouement et de ma prière.

Père Richard Greenslade, curé.

Vous pouvez faire votre offrande :

- Par prélèvement automatique permettant un échelonnement sur l'année. (Le formulaire correspondant est inclus dans la brochure jointe)
- Par chèque à l'ordre de "ADN paroisse de Saint-Cloud" à envoyer au " Secrétariat paroissial - 5 place de l'Eglise 92210 Saint-Cloud"
- Par carte bancaire sur le site sécurisé du diocèse de Nanterre : <https://denier.diocese92.fr/donner/~mon-don>

Précisons que, pour les paiements par carte et les versements par prélèvement, les sommes transitent par l'Econamat Diocésain et sont reversées intégralement à notre Paroisse.

Votre don donne droit à une réduction d'impôts sur le revenu de 66% (plafonnée toutefois à 20 % du revenu imposable).